

- Présents : Laurent Deville, Simone Beissel (jusqu'au point 1 inclus), Pollo Bodem, Tom Jungen, Marc Vanolst (a quitté la salle du point 4 jusqu'au point 6 inclus), André Weidenhaupt, Claire Angelsberg, Gilles Didier, Romain Mertzig, François Benoy, Marc Kring Paul Greis, Denis Bronzetti, Yves Marchi, Charles Pauly, Fernand Wies
- Excusés : Gusty Graas, Maurice Bauer, Joseph Schoellen

Séance publique

1. **Budget rectifié 2019 et budget 2020 – Présentation et vote**
 - a. **Fixation des montants unitaires de la participation aux charges**
 - b. **Fixation des facteurs multiplicateurs pour l'année 2020 concernant le dépassement de la capacité réservée**
 - c. **Approbation du budget rectifié de l'exercice 2019 et du budget de l'exercice 2020**

Après délibération et conformément à la loi modifiée du 23 février 2001 sur les syndicats des communes, de même que la circulaire ministérielle n°3723 du 19 août 2019, le comité approuve, par votes successifs à l'unanimité des voix, le budget rectifié pour 2019, le budget pour l'année 2020 et les montants unitaires.

A la majorité des voix, le comité fixe les facteurs multiplicateurs comme suit pour 2020 (abstention des représentants du SEC) :

1. le facteur multiplicateur appelé facteur de pénalité de faible demande d'eau défini à l'article 6.3.2.2. du règlement de fourniture d'eau et de participation aux charges du SEBES à 10
 2. le facteur multiplicateur appelé facteur de pénalité de forte demande d'eau défini à l'article 6.3.2.3. du règlement de fourniture d'eau et de participation aux charges du SEBES à 200.
2. **Approbation des titres de recette de l'exercice 2018**

Le comité approuve les titres de recette ordinaires pour un montant total de 165.473,27€ pour l'année 2018.

3. Augmentation de la capacité réservée de nos membres

En réponse à la demande du SIDERE, le comité approuve l'augmentation de la capacité réservée de 10.650m³ à 10.850m³ au SIDERE avec effet au 01.01.2020.

4. Approbation du programme de mesures pour 2020 pour les zones de protection des eaux du lac de la Haute-Sûre

Dans le cadre des efforts de protection des eaux du lac de la Haute-Sûre, le SEBES est représenté au sein du comité de la coopération agricole « LAKU » composé d'agriculteurs, de représentants du Parc Naturel de la Haute-Sûre et du SEBES.

Chaque année un programme de mesures est financé par le SEBES avec le soutien du Ministre ayant la gestion de l'eau dans attributions et du Ministre ayant l'agriculture dans ses attributions par le biais du fonds pour la gestion de l'eau ainsi que les fonds subsidiaires du Ministère de l'Agriculture.

Après délibération, le comité approuve le programme de mesures pour l'année 2020, à l'unanimité des voix.

5. Conduite d'eau potable DN700 entre Schankengraecht et Junglinster via Mersch – Accord transactionnel sinistre chambre à vannes n°6

Le comité approuve l'accord transactionnel du 15 mai 2019 concernant la conduite DN700 entre Schankengraecht et Junglinster.

6. Projet de construction de la nouvelle station de traitement du SEBES avec conduites de refoulement, station de refoulement et conduite d'adduction – Suivi

- a) Le comité approuve un acte de servitude proposé par le notaire Grethen de Luxembourg.
- b) Le comité est informé de l'avancement des travaux pour la nouvelle station de traitement du SEBES conduites de refoulement, station de refoulement et conduite d'adduction.

7. Affaires du personnel

En attendant les résultats de l'examen d'admissibilité pour fonctionnaires communaux, le comité décide de créer un poste provisoire de salarié à tâche intellectuelle au 1^{er} septembre 2019.

La prochaine réunion du comité est fixée au vendredi, le 24 janvier 2020 à 14h30 heures au siège du SEBES à Esch-sur-Sûre.